

Paris, le 30 juin 2022.

COMMUNIQUE DE PRESSE

L'UNOCAM publie son rapport d'activité 2021

Lors de sa réunion du 30 juin 2022, le Conseil de l'UNOCAM a validé le rapport d'activité 2021 disponible dans son intégralité sur le site : unocam.fr

En 2021, l'UNOCAM a poursuivi son activité au service de ses adhérents avec notamment pour axes prioritaires :

- Le dialogue avec les pouvoirs publics, dans un contexte marqué par la montée en charge de la réforme du 100% Santé dont les organismes complémentaires santé sont des partenaires essentiels ;
- Une implication croissante dans les négociations conventionnelles, qui s'est traduite par la signature de nouvelles conventions nationales ;
- La poursuite des travaux en matière de lisibilité des garanties de complémentaires santé dans le cadre du CCSF avec un nouveau tableau d'exemples de remboursement effectif depuis mai 2022 ;
- La participation active aux travaux du Comité économique des produits de santé (CEPS) ;
- L'accès aux données de santé, un chantier majeur pour les organismes complémentaires qui constatent en pratique, malgré une ouverture de principe, des freins croissants.

Parmi ses réalisations, l'UNOCAM met en avant dans son rapport :

- la publication du « Baromètre 100% Santé » qui met en lumière un financement de la réforme reposant essentiellement sur les organismes complémentaires ainsi que les grandes tendances de son déploiement dans les trois domaines, optique, prothèses dentaires et aides auditives en 2021 ;
- l'initiation d'un dialogue avec les représentants des psychologues dans le cadre de la mise en œuvre de l'Engagement de place pris par les fédérations de complémentaires santé en 2021. Le contexte COVID les avait conduit à décider de prendre en charge 4 séances de psychologues par an au premier euro, confirmant ainsi leur investissement dans le champ de la santé psychique.

L'UNOCAM :

Créée en 2004, l'Union nationale des organismes complémentaires d'assurance maladie (UNOCAM) regroupe les principales fédérations de complémentaires santé : la Mutualité française (FNMF), France Assureurs, le CTIP, le Régime Local d'Assurance maladie d'Alsace-Moselle et la FNIM. L'UNOCAM est un des interlocuteurs des pouvoirs publics sur l'évolution de l'Assurance maladie et de son financement. Conformément aux textes en vigueur, elle est consultée officiellement sur tout projet de texte et est invitée aux négociations conventionnelles aux côtés de l'Assurance maladie obligatoire (UNCAM) et des syndicats de professionnels de santé libéraux.

Contact presse : Delphine Benda – 06 76 75 54 39 - delphine.benda@unocam.fr